



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

francophonie

Question écrite n° 67307

## Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur le IXe sommet de la francophonie qui doit se tenir en novembre au Liban. A l'occasion de ce sommet, un concours est organisé par un mensuel, les candidats finalistes participeront à une émission de télévision animée depuis Beyrouth par Bernard Pivot. Tous les pays du monde peuvent participer à ce concours. La liste de ces Etats est importante, notamment par le nombre de nations arabes inscrites, et c'est a priori une excellente chose que de voir la langue française reconnue, aimée, parlée dans le monde entier. Or à l'heure où notre Gouvernement prend des mesures de plus en plus importantes pour lutter contre l'exclusion, Israël, pays dans lequel le Français est le plus parlé dans le monde, ne figure pas sur la liste des participants. La raison invoquée est que : « les partenaires libanais de l'émission ont précisé à l'occasion de la préparation du jeu-concours que les ressortissants israéliens n'avaient pas le droit d'entrer au Liban », et les gagnants de ce concours sont récompensés par un voyage et un séjour au Liban et par leur participation en direct à l'émission de Bernard Pivot. Le mot discrimination prend toute sa valeur à l'énoncé de ces propos : comment peut-on exclure un pays ? La francophonie est-elle devenue l'instrument de la politique ségrégationniste. Dans ces conditions, la France doit-elle cautionner ce sommet de la francophonie et accepter que la télévision française participe à la finale de Beyrouth ? Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre vis-à-vis de cette situation intolérable pour Israël.

## Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, la IXe conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage a été reportée à l'automne prochain en raison de la situation internationale. La grande émission qui devait être réalisée à cette occasion dans le cadre d'un accord entre TV5, France 2, Télé-Québec, RFO et CFI a donc été annulée. En tout état de cause, il n'était pas envisagé par Equipage, société chargée de produire l'émission, d'y inclure la finale d'un concours d'orthographe ouvert à de jeunes francophones. Certaines manifestations culturelles initialement prévues dans l'environnement du sommet, notamment celles relevant d'initiatives locales, ont en revanche été maintenues. C'est ainsi que M. Bernard Pivot soumettra un certain nombre de concurrents libanais à une dictée, le 1er ou le 2 décembre prochain, dans le cadre d'une émission de télévision produite et diffusée par la chaîne libanaise Lebanese Broadcasting Corporation en partenariat avec le journal Le Monde Proche Orient. Il s'agit d'un projet à caractère strictement privé, intéressant des concurrents et un public libanais. La francophonie est une réalité vivante en Israël, qui est le second pays francophone du Moyen-Orient. Le Président de la République avait, à l'occasion de sa visite dans ce pays en octobre 1996, fait part au président de l'Etat d'Israël de son souhait qu'Israël soit admis dès que possible au sein des instances de la francophonie. Les règles qui régissent l'adhésion de nouveaux membres à cette institution, qui disposent qu'une telle décision doit être prise à l'unanimité, n'ont cependant pas permis, jusqu'à présent, la réalisation de ce vœu. La candidature d'Israël à la francophonie est en effet intimement liée à une situation régionale caractérisée par la persistance des tensions et d'un état de conflit entre Israël et certains de ses voisins. Comme le sait l'honorable parlementaire, la France, qui est l'amie de tous les pays de la région, oeuvre inlassablement,

en liaison avec ses partenaires européens et de conserve avec les Etats-Unis, au rétablissement d'une paix juste et globale, qui puisse satisfaire les aspirations légitimes de tous les peuples de la région à la sécurité et à la prospérité, dans le cadre des résolutions 242 et 338 des Nations unies, des principes posés par la conférence de Madrid et des accords conclus depuis lors. Conscient de la vitalité de la francophonie en Israël, le gouvernement français continue d'appeler de ses vœux la complète réalisation des conditions nécessaires à l'adhésion de ce pays aux instances de la francophonie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Roland Blum](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67307

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** coopération

**Ministère attributaire :** coopération

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 octobre 2001, page 5861

**Réponse publiée le :** 24 décembre 2001, page 7418